

---

Adresse des citoyens Derenty et Frioud, négociants à Lille, annonçant leur don de 15.000 paires de souliers, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des citoyens Derenty et Frioud, négociants à Lille, annonçant leur don de 15.000 paires de souliers, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 68;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38234\\_t1\\_0068\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38234_t1_0068_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

la patrie 15,000 paires de souliers, qu'on évalue à plus de 40,000 francs.

Je dois observer que ces souliers étaient depuis six mois dans les magasins de la République, sous le titre de rebut, parce qu'ils se trouvaient en effet d'une qualité inférieure aux échantillons.

Mais je vous observerai aussi qu'ils n'étaient pas tellement mauvais qu'on ne pût leur donner une valeur et s'en servir.

Nous avons été trop heureux, dans la pénurie absolue de chaussures où nous sommes depuis près de deux mois, de les offrir à nos braves défenseurs qui, presque tous, faisaient le service nu-pieds.

Les citoyens qui se sont désintéressés dans cette occasion en renouçant au prix qu'ils avaient droit d'exiger pour cette pacotille de rebut, ont donc bien mérité de la patrie.

J'espère que leur générosité trouvera des imitateurs dans la ville de Lille : elle stimulera les dispositions que manifestent déjà les citoyens aisés de ne pas laisser plus longtemps exposés à la rigueur de la saison nos braves frères placés aux avant-postes, chargés de la défense de leurs personnes et de leurs propriétés. Bientôt, suivant toute apparence, l'intérêt personnel autant que le civisme, déterminera les hommes à portefeuille à ne pas regretter, et même à offrir spontanément ce que la loi pourrait, mais n'a pas encore exigé d'eux.

Je vous demande pour les citoyens Darenty et Frioud la mention honorable.

Salut et fraternité.

CHARLES.

*P.S.* — Voici une nouvelle preuve de la loyauté de nos ennemis.

Dans la dernière action, un de nos cavaliers a trouvé dans la poche d'un soldat autrichien des cartouches d'un nouveau genre.

La balle sabotée est enveloppée d'un linge trempé d'une liqueur dont l'effet est tel, que le cavalier, l'ayant approchée de ses lèvres, a éprouvé à l'instant une cuisson très vive et une démangeaison insupportable. On ne doit pas être surpris, d'après cela, que beaucoup de nos soldats, légèrement blessés en apparence, éprouvent les accidents les plus graves.

Ces hommes qui nous combattent avec de pareilles armes, continuent à brûler, à piller nos villages environnants; ces jours derniers ils ont égorgé de sang-froid et mis en pièces, avec une atrocité inexprimable, une malheureuse femme occupée des soins de son ménage (1).

*Labbé, commissaire de l'habillement, etc., au citoyen Charles, représentant du peuple (2).*

Je te remets ci-joint copie d'une lettre qui m'a été adressée par les citoyens Darenty et Frioud, négociants de cette ville, rue des Malades. Tu y verras qu'ils font cadeau à la

(1) Ce *post-scriptum* est reproduit en entier dans le *Moniteur universel* [n° 79 du 19 frimaire an II (lundi 9 décembre 1793), p. 319, col. 2], et dans le *Bulletin de la Convention* du 7<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (samedi 7 décembre 1793).

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 812.

République d'environ 15,000 paires de souliers, qui se trouvaient dans nos magasins. Je t'observe que c'est un objet de plus de 40,000 livres. Je te prie, en faisant connaître cet acte de civisme à la Société révolutionnaire de Lille, de lui faire la demande de l'extrait du procès-verbal qui en fera mention, afin que je puisse prouver à ces citoyens que j'ai rempli leur mission. Je t'avoue que je voudrais bien t'apprendre tous les jours de pareilles nouvelles.

« Salut et fraternité. »

*Au citoyen Labbé (3).*

Paris, 6 frimaire, an II de la République française une et indivisible.

« Nous avons réfléchi, citoyen, sur le transport que tu as ordonné pour Lille, des souliers que nous avons versés il y a plus de six mois à Arras.

En conséquence de l'ordre que nous en avons fait à l'administration de l'habillement le 12 avril dernier, et que nous avons redemandée au ministre de la guerre dans le courant d'octobre dernier (vieux style), nous avons pensé : 1<sup>o</sup> que les souliers ont dû nécessairement se détériorer davantage depuis plus de six mois qu'ils sont renfermés dans des tonneaux et qu'ils ont peut-être été exposés à l'injure du temps;

2<sup>o</sup> Que malgré l'intention pure que nous avons manifestée, en déclarant qu'ils avaient été rebutés par nous-mêmes et que quoique nous les ayons offerts à l'estimation, simplement comme ayant été jugés propres à rendre quelques services dans une saison sèche, nous avons pensé, dis-je, qu'avec les sentiments les plus irréprochables, il n'y avait qu'un moyen, en satisfaisant notre amour pour la patrie, d'empêcher que la mauvaise qualité de ces souliers pût compromettre notre civisme.

Le moyen, citoyen, est de les offrir en don à la République dans un moment où tous les bons citoyens se font gloire de faire des offrandes à la patrie, nous nous félicitons de pouvoir lui offrir des souliers qui, quoique d'une mauvaise qualité, pourront encore être utiles à nos braves frères d'armes dans les garnisons ou dans les hôpitaux. Notre regret même est que les souliers ne soient pas meilleurs. Nous vous prions en conséquence, citoyens, de vouloir bien nous répondre et de nous donner acte de l'offrande que nous donnons à la patrie.

Nous sommes vos frères républicains.

« Signé : DARENTY et FRIOUD.

« Pour copie :

« LABBÉ. »

La Société populaire de Loches déclare qu'elle ne veut plus de prêtres, parce qu'elle les considère comme les plus puissants ennemis de la liberté et de l'égalité; comme intéressés, par leurs aveux mensongers, à tenir l'homme dans l'asservissement et l'esclavage.

Mention honorable, insertion au Bulletin (2).

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 812.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 40.